

**ARRETE n° 2019-39 RELATIF AUX
CANDIDATES ELUES**

**CONSEIL DE FACULTE
DROIT, ECONOMIE et GESTION**

**Collège des usagers
Mardi 21 mai 2019**

Vu le Code de l'Education notamment ses articles L719-1 à L719-3 et D719-1 à D719-40 ;

Vu les statuts de l'Université d'Angers approuvés par le Conseil d'Administration le 30 juin 2016 ;

Vu les statuts de la Faculté de droit, d'économie et de gestion approuvés par le Conseil d'Administration le 2 juillet 2015 ;

Vu l'arrêté 2019-32 du 4 avril 2019 relatif à l'élection partielle de représentants des usagers au Conseil de Faculté Droit, économie et gestion ;

Vu l'arrêté 2019-35 du 16 mai 2019 relatif aux candidats à l'élection partielle de représentants des usagers au Conseil de Faculté Droit, économie et gestion ;

Vu le procès-verbal de dépouillement du 21 mai 2019

Vu l'avis du Comité électoral consultatif du mercredi 22 mai 2019.

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

ARRETE :

Sont élues représentantes du collège des usagers au **Conseil de Faculté Droit, économie et gestion** :

- Titulaire : Mme Maëlle THEODORE
- Suppléante : Mme Lili FEVRIER

Fait à Angers, le 24 mai 2019

Le Président de l'Université

Christian ROBLÉDO

signé